



DÉMÉNAGEMENT SAM DENIS

Nos employés sont des professionnels. Soyez assurés qu'ils prendront toutes les précautions nécessaires pour éviter d'endommager vos biens.

Un bris survient ? Voici comment faire une réclamation:

- Prendre une photo du bris et du meuble dans son ensemble et la faire parvenir à direction@demenagementsamdenis.com avec une brève description de l'incident.
- Les réclamations doivent être effectuées dans les **7 jours** suivant votre déménagement.

Les demandes de réclamation seront prises en charge dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables.

Par contre, sachez que nous ne pouvons assurer tous vos biens. Voici les points importants :

1. Les biens doivent être encore en votre possession lors d'une réclamation.
2. Les meubles doivent être complètement vidés lors du transport et emballés de façon convenable avec le matériel approprié.
3. Nous ne pouvons assurer le contenu des boîtes, sauf lors d'un service d'emballage complet par nos employés.
4. Les abat-jours et ampoules doivent absolument être mis en boîtes. Les lampes sur pieds, ne peuvent être assurées.
5. Pour les articles électroniques (téléviseur, écran d'ordinateur etc.), un bris physique doit être observé (écran fissuré, pied de téléviseur cassé etc.) et le tout, mis en boîtes.
6. Les articles électroniques entreposés ne sont pas garantis.
7. Si vos biens sont entreposés et que nous n'avons pas fait le premier déménagement, vous ne pourrez faire une demande de réclamation, à moins, d'une entente avec le chef d'équipe avant son départ.
8. Les meubles de mélamine, les articles de gym et les plantes ne peuvent être assurés.
9. Les vitres et miroirs ne peuvent être assurés sous le point de congélation. (-4 degré)
10. Les électroménagers de plus de 10 ans d'âges ne sont pas garantis.
11. Les composantes moteur et compresseur des électroménagers ne sont pas garanties.
12. Nous ne pouvons dédommager pour des bris à l'extérieur de la propriété, tels que la cour d'entrée, pelouse, etc.
13. Pour les bris à l'intérieur de votre résidence, assurez-vous de faire le tour de la propriété avec le chef d'équipe à la fin du déménagement. Celui-ci prendra des photos. Les demandes de réclamation ultérieure au déménagement ne seront pas considérées.
14. Nous ne pouvons transporter de matières dangereuses ou explosives, telles que : peinture, contenus sous pression, huile, propane, gaz etc. Assurez-vous que vos boîtes ne contiennent pas ce type de matériels. Si un accident ou un bris survient, aucune réclamation ne pourra être effectuée.

Pour toutes questions concernant ce document, veuillez communiquer avec le service à la clientèle au 819-843-0009 ou par courriel à info@demenagementsamdenis.com